



Le 31 mai 2018

A monsieur l'Inspecteur d'Académie
Directeur des services départementaux de
L'Education nationale de Dordogne

Monsieur l'Inspecteur d'Académie,

Conformément aux dispositions de la loi 2008-790 du 20 août 2008, nous avons l'honneur de vous informer que le SNUipp-FSU de Dordogne dépose pour les personnels du premier degré une alerte sociale du 31 mai au 6 juillet 2018 qui portera sur les sujets suivants :

- refus de nombreux temps partiels sur autorisation
- refus de demandes de détachements ou disponibilités.

Nous vous remercions par avance de nous informer de la date à laquelle vous recevrez la délégation intersyndicale (SE-UNSA – SNUIPP) pour établir le calendrier de négociation préalable prévu par la réglementation.

De même conformément à l'article 3- II -« 4° »de la loi précitée, l'article 3- III du Décret n° 2008-1246 du 1er décembre 2008, nous souhaitons connaître le délai dans lequel vous nous fournirez l'envoi de documents destinés à favoriser la réussite du processus de négociation.

Nous vous prie d'agréer, Monsieur l'Inspecteur d'Académie, l'expression de nos sentiments les plus distingués.

Les co-secrétaires départementaux du SNUipp-FSU24

Alain Chabrilangeas

Vincent Perducat

